

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

A – Introduction et avertissements

Le présent prospectus (le « **Prospectus** ») concerne, à l'issue de la réalisation de la fusion-absorption d'Arverne Group (société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est sis 2 avenue du Président Pierre Angot, 64000 Pau, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Pau sous le numéro 850 295 957) (« **Arverne Group** ») par Transition (cf. détails *infra*) (« **Transition** » ou la « **Société** »), la Société étant l'entité résultante de cette opération (le « **Rapprochement d'Entreprises** ») dont la date de réalisation prévue est le 19 septembre 2023 (ou toute autre date qui serait convenue entre la Société et Arverne Group) (la « **Date de Réalisation** »), l'admission à la cotation et aux négociations sur le Compartiment Professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris d'un maximum de 13 300 000 actions ordinaires à émettre au profit exclusif (i) d'Investisseurs Identifiés nommément désignés, et (ii) le cas échéant, d'Investisseurs Additionnels entrant dans la catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées définie par l'Assemblée Générale Mixte (tel que ce terme est défini à l'**Élément B.1** du présent résumé) conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce (ensemble, les « **Actions Ordinaires Nouvelles** »).

Chacune des Actions Ordinaires Nouvelles sera émise à une valeur nominale de 0,01 € et sera cotée et négociée sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code « **ISIN** » (*International Securities Identification Number*) FR001400JWR8 (Mnémonique ARVEN).

Le Prospectus a été approuvé sous le numéro 23-332 le 27 juillet 2023 par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») en qualité d'autorité compétente en vertu de l'article 31 du Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »). Les coordonnées de l'AMF sont les suivantes : téléphone +33153456000, adresse 17 Place de la Bourse, 75002 Paris, France, www.amf-france.org.

Avis aux lecteurs : Le présent résumé ne doit être lu que comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les Actions Ordinaires Nouvelles doit être fondée sur un examen, par l'investisseur, du présent Prospectus dans son ensemble et non sur le seul examen du présent résumé, étant précisé que les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur investissement. Lorsqu'une action relative aux informations contenues dans le Prospectus est intentée devant un tribunal d'un État membre de l'Espace économique européen (l'« **EEE** », chaque État membre de l'EEE étant un « **État membre** »), le plaignant est susceptible, en vertu de la législation nationale des États membres ou des pays qui sont parties à l'accord sur l'EEE, d'avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile relative au présent résumé n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté ledit résumé, y compris sa traduction, et uniquement si, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du présent Prospectus, le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent ou ne fournit pas des informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.

B – Informations clés sur l'émetteur

B.1 – Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

Informations sur l'émetteur – Transition, société anonyme à conseil d'administration de droit français, dont le siège social est sis 49 bis, avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008 Paris, France, est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 895 395 622. Son numéro d'identifiant d'entité juridique (LEI) est : 894500FOM6WHY0KFW309. À la suite de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises, le nom de la Société sera modifié pour devenir « Arverne Group » et le siège social de la Société sera transféré au 2 avenue du Président Pierre Angot, 64000 Pau.

La Société a été constituée par MM. Xavier Caïtuoli et Erik Maris, agissant chacun par l'intermédiaire et pour le compte de leurs entités affiliées contrôlées dénommées respectivement Crescendix (ou toute entité contrôlée par Crescendix) et Schuman Invest, et par Eiffel Essentiel SLP (ensemble, les « **Fondateurs** » ou « **Founders** »). La Société a réalisé, le 22 juin 2021, une introduction en bourse d'unités constituées d'actions de catégorie B (les « **Market Shares** ») et de warrants de catégorie B (les « **Market Warrants** ») (ensemble, les « **Market Units** »), levant un montant brut de 206 500 000 €. La Société a également reçu de la part des Fondateurs environ 5,7 millions € provenant de l'émission d'unités constituées d'actions de catégorie A (les « **Founders' Shares** ») et de warrants de catégorie A (les « **Founders' Warrants** ») (ensemble, les « **Founders' Units** »).

Le Rapprochement d'Entreprises a été approuvé par le conseil d'administration de Transition (le « **Conseil d'Administration** ») le 14 juin 2023, par un vote favorable de la majorité des membres constituant le Conseil d'Administration (étant précisé que M. Xavier Caïtuoli et M. Fabrice Dumonteil (Président d'Eiffel Investment Group, société de gestion du fonds Eiffel Essentiel SLP) n'ont pris part ni aux délibérations ni au vote conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF relatives à la déontologie de l'administrateur, du fait de l'octroi, en février 2023, au profit d'Arverne Group d'un financement de type « *bridge to equity* », sous la forme d'obligations convertibles en actions Arverne Group ou échangeables en actions Lithium de France, en deux tranches d'un montant total de trente millions euros (30 000 000 €) de la part de M. Xavier Caïtuoli (à travers une structure qu'il contrôle) et d'Eiffel Essentiel SLP, lesdits fondateurs de la Société ayant potentiellement des intérêts qui diffèrent de ceux des autres actionnaires et administrateurs de la Société, ce qui a pu créer un conflit d'intérêts quant au choix d'Arverne Group comme cible pour effectuer le Rapprochement d'Entreprises), en ce compris l'approbation de la majorité des membres indépendants constituant le Conseil d'Administration (la « **Majorité Requisite** »). Le Rapprochement d'Entreprises a également été approuvé par l'assemblée spéciale des actionnaires détenteurs des *Market Shares* (les « **Market Shareholders** ») qui s'est tenue le 26 juillet 2023, par un vote à la majorité des deux tiers (l'« **Assemblée Spéciale** »).

Principales activités de Transition jusqu'au Rapprochement d'Entreprises – La Société a été constituée avec pour objet d'acquérir une ou plusieurs entreprises et/ou sociétés ayant leurs activités principales dans le secteur de la transition énergétique et un siège commercial en Europe par le biais d'une opération de fusion, d'échange d'actions, d'achat d'actions, d'acquisition d'actifs, de réorganisation ou d'une autre opération similaire. Les principales activités de la Société se sont limitées à des activités d'organisation, y compris l'identification de sociétés cibles potentielles, l'évaluation d'Arverne Group et la négociation de la documentation de transaction, ainsi que la préparation d'une offre d'Actions Ordinaires Nouvelles de la Société à émettre à un prix de souscription de 10,00 € (prime d'émission incluse) à certaines personnes nommément désignées et, potentiellement, à des investisseurs additionnels entrant dans une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (le « **PIPE** »). Dans le cadre du *PIPE*, la Société et Arverne Group ont conclu des contrats de souscription avec les Investisseurs Identifiés (tel que ce terme est défini à l'**Élément D.1** du présent résumé) (à l'exception de Renault SAS ayant conclu une lettre d'intention à la date du présent Prospectus) pour un montant total de 92 925 280,00 € à la date du présent Prospectus. L'activité de la Société avant le Rapprochement d'Entreprises est décrite dans le Rapport Financier Annuel 2022 qui est incorporé par référence dans le présent Prospectus.

Principales activités de la Société après le Rapprochement d'Entreprises – Après le Rapprochement d'Entreprises, la Société intègrera les activités d'Arverne Group, spécialiste de la valorisation énergétique des ressources du sous-sol notamment dans les secteurs de la géothermie et de l'extraction de lithium. Le savoir-faire du Groupe réside dans son expertise en géosciences et sa maîtrise des opérations d'exploration et de forage, qui lui permettent d'accéder à des ressources souterraines inexploitées afin de les transformer en énergie renouvelable (chaleur géothermale) et d'extraire des minéraux indispensables à l'industrie des batteries électriques (lithium bas carbone géothermal). A la date du présent Prospectus, le chiffre d'affaires généré par le Groupe est uniquement associé aux activités de forage, les filiales qui commercialiseront la chaleur et le lithium étant en phase d'investissement.

Principaux actionnaires de la Société avant le Rapprochement d'Entreprises et le PIPE – Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital social et des droits de vote dans la Société à la date du présent Prospectus (c'est-à-dire avant la réalisation du Rapprochement d'Entreprises et l'annulation des *Market Shares* dont le rachat a été demandé (les « **Market Shares Rachetables** ») par les détenteurs de *Market Shares* et du *PIPE*), concernant les actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote de la Société.

Actionnaires	Sur base non diluée				Sur base diluée ⁽¹⁾						
	Founders' Shares				Market Shares	% du capital social	% des droits de vote ⁽²⁾	Actions ordinaires	% du capital social	% des droits de vote	
	Actions de catégorie A1	Actions de catégorie A2	Actions de catégorie A3	Actions de catégorie A4							
Xavier Caitucoli ⁽³⁾	611 852	611 851	611 852	458 889	500 000	10,15%	4,94%	3 025 050	8,55%	8,55%	
Erik Maris ⁽⁴⁾	611 852	611 851	611 852	458 889	-	8,33%	2,72%	2 358 384	6,66%	6,66%	
Eiffel Essentiel SLP	611 852	611 851	611 852	458 889	1 000 000	11,97%	7,17%	3 691 717	10,43%	10,43%	
Founders	1 835 556	1 835 553	1 835 556	1 376 667	1 500 000	30,45%	14,83%	9 075 151	25,64%	25,64%	
Sycomore Asset Management	-	-	-	-	1 900 000	6,90%	8,45%	2 533 333	7,16%	7,16%	
JP Morgan Chase & Co. ⁽⁵⁾	-	-	-	-	5 371 958	19,51%	23,89%	5 371 958	15,18%	15,18%	
BlueCrest Capital Management Limited ⁽⁶⁾	-	-	-	-	2 370 176	8,61%	10,54%	2 370 176	8,93%	8,93%	
Autres Market Shareholders	-	-	-	-	9 507 866	34,53%	42,28%	15 257 864	43,10%	43,10%	
Total	1 835 556	1 835 553	1 835 556	1 376 667	20 650 000	100%	100%	34 608 482	100%	100%	

(1) En supposant la conversion de la totalité des Founders' Shares et des Market Shares en actions ordinaires et l'exercice de la totalité des Founders' Warrants et des Market Warrants par leurs détenteurs.

Aucun détenteur de Forward Purchase Warrants n'ayant notifié l'exercice de ses Forward Purchase Warrants dans le délai requis, les Forward Purchase Warrants sont devenus caducs.

(2) À l'exclusion des Founders' Shares de Catégorie A2, des Founders' Shares de Catégorie A3 et des Founders' Shares de Catégorie A4 qui ne donnent pas de droit de vote.

(3) Détention par le biais de Crescendix (ou une entité contrôlée par Crescendix), société par actions simplifiée de droit français dont les actions sont détenues à 100% directement par M. Xavier Caitucoli.

(4) Détention par le biais de Schuman Invest, société par actions simplifiée de droit français dont les actions sont détenues à 100% directement par M. Erik Maris.

(5) Il est précisé que la détention de JP Morgan Chase & Co est celle qui ressort de la déclaration de franchissement de seuil en date du 19 avril 2023.

(6) Il est précisé que la détention de BlueCrest Capital Management Limited est celle qui ressort de la déclaration de franchissement de seuil en date du 19 avril 2023.

Principaux actionnaires de la Société après le Rapprochement d'Entreprises et le PIPE – Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital social de la Société à l'issue de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises et en tenant compte de la réalisation du PIPE (pour un montant de 93 millions d'euros) constitué uniquement des Augmentations de Capital Initiales et de l'annulation des Market Shares Rachetables :

Actionnaires	Sur base non diluée ⁽¹⁾				Sur base diluée ⁽⁸⁾		
	Actions ordinaires ⁽⁶⁾	Founders' Shares	% du capital social	% des droits de vote ⁽⁷⁾	Actions ordinaires	% du capital social	% des droits de vote
Arosco ⁽²⁾	8 545 293	-	21,46%	24,58%	8 745 298	18,32%	18,32%
Stokka ⁽³⁾	628 947	-	1,58%	1,81%	778 950	1,63%	1,63%
Autres associés d'Arverne Group	7 526 003	-	18,90%	21,64%	7 586 004	15,89%	15,89%
Total associés d'Arverne Group	16 700 243	-	41,94%	48,03%	17 110 252	35,84%	35,84%
Xavier Caitucoli ⁽⁴⁾⁽¹⁰⁾	1 482 062	1 455 901	7,38%	4,26%	3 168 568	6,64%	6,64%
Erik Maris ⁽⁵⁾⁽¹⁰⁾	468 947	1 455 901	4,83%	1,35%	1 988 787	4,17%	4,17%
Eiffel Essentiel SLP ⁽¹⁰⁾	2 495 178	1 455 901	9,92%	7,18%	4 348 351	9,11%	9,11%
Total Fondateurs (dont conversion des obligations convertibles)	4 446 186	4 367 702	22,14%	12,79%	9 505 706	19,91%	19,91%
Autres Market Shareholders	3 903 328	-	9,80%	11,23%	10 286 661	21,55%	21,55%
ADEME Investissement	3 364 358	340 037	9,30%	9,68%	3 704 395	7,76%	7,76%
Renault SAS ⁽⁹⁾	2 944 736	340 037	8,25%	8,47%	3 284 773	6,88%	6,88%
Autres Investisseurs PIPE	3 412 150	-	8,57%	9,81%	3 412 150	7,15%	7,15%
Total Investisseurs PIPE	9 721 244	680 074	26,12%	27,96%	10 401 318	21,79%	21,79%
Plan d'attribution d'actions gratuites	-	-	0,00%	0,00%	431 045	0,90%	0,90%
Total	34 771 001	5 047 776	100,00%	100,00%	47 734 983	100,00%	100,00%

(1) En supposant (i) l'absence de conversion de Founders' Shares de Catégorie A2, de Founders' Shares de Catégorie A3 et de Founders' Shares de Catégorie A4 (étant rappelé que les Founders' Shares de Catégorie A1 sont automatiquement converties en actions ordinaires à l'issue de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises) et (ii) l'absence d'exercice de la totalité des Founders' Warrants et des Market Warrants.

(2) Détention par le biais d'Arosco, la holding patrimoniale de M. Pierre Brossollet. M. Pierre Brossollet est bénéficiaire en direct des actions attribuées gratuitement par Arverne Group.

(3) Détention par le biais de la holding patrimoniale de M. Sébastien Renaud. M. Sébastien Renaud est bénéficiaire en direct des actions attribuées gratuitement par Arverne Group.

(4) Détention par le biais de Crescendix (ou une entité contrôlée par Crescendix), société par actions simplifiée de droit français dont les actions sont détenues à 100% directement par M. Xavier Caitucoli.

(5) Détention par le biais de Schuman Invest, société par actions simplifiée de droit français dont les actions sont détenues à 100% directement par M. Erik Maris.

(6) En tenant compte (i) du règlement-livraison du PIPE pour un montant de 92 925 280,00 €, (ii) du rachat de 15 246 672 Market Shares Rachetables, (iii) de l'apport en nature par des actionnaires minoritaires de Lithium de France de 418 352 actions ordinaires de Lithium de France en échange de 214 544 actions ordinaires d'Arverne Group et (iv) de l'émission immédiatement avant la Fusion de (a) 73 425 actions ordinaires d'Arverne Group lors de la conversion des 500 000 obligations convertibles émises par Arverne Group le 10 mars 2023 et souscrites indirectement par M. Xavier Caitucoli et de (b) 146 850 actions ordinaires d'Arverne Group lors de la conversion des 1 000 000 obligations convertibles émises par Arverne Group le 10 mars 2023 et souscrites par Eiffel Essentiel SLP. Il est rappelé qu'aucun détenteur de Forward Purchase Warrants n'ayant notifié l'exercice de ses Forward Purchase Warrants dans le délai requis, les Forward Purchase Warrants sont devenus caducs.

(7) À l'exclusion des Founders' Shares de Catégorie A2, des Founders' Shares de Catégorie A3 et des Founders' Shares de Catégorie A4 qui ne donnent pas de droit de vote.

(8) En supposant la conversion de la totalité des Founders' Shares de Catégorie A2, des Founders' Shares de Catégorie A3 et des Founders' Shares de Catégorie A4 (étant rappelé que les Founders' Shares de Catégorie A1 sont automatiquement converties en Actions Ordinaires à l'issue de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises), et en supposant l'exercice de la totalité des Founders' Warrants et des Market Warrants, dans chaque cas conformément aux modalités et conditions applicables à ces titres. Il est également tenu compte de l'émission d'un nombre maximal de 841 054 actions ordinaires de l'Entité Fusionnée auxquelles pourrait donner droit l'acquisition définitive des 120 353 actions attribuées gratuitement par la Société Absorbée le 27 juillet 2023.

(9) L'investissement de Renault SAS dans le PIPE reste soumis à la signature (i) d'un contrat de souscription avec la Société et (ii) du Contrat Lithium.

(10) L'investissement des Fondateurs dans le PIPE résulterait du produit de la cession des Founders' Shares de Catégorie A1, A2, A3 et A4 à Renault Group, et demeure ainsi soumis l'investissement de Renault Group dans le PIPE, lui-même soumis à la signature (i) d'un contrat de souscription avec la Société et (ii) du Contrat Lithium.

Le Rapprochement d'Entreprises aura pour conséquence la dissolution d'Arverne Group. Immédiatement après le Rapprochement d'Entreprises, en tenant compte des demandes de rachat de Market Shares reçues par la Société et du montant définitif du PIPE, qui se situera entre 93 et 133 millions d'euros, Arosco, actionnaire actuel d'Arverne Group, détiendrait approximativement 19% et 21% du capital social et 22% et 25% des droits de vote de l'entité issue de la fusion (l'« Entité Fusionnée ») sur une base non diluée et entre approximativement 17% et 18% du capital social et 17% et 18% des droits de vote de l'Entité Fusionnée sur une base diluée.

Principaux dirigeants – À la suite du Rapprochement d'Entreprises, le conseil d'administration de l'Entité Fusionnée sera composé de 8 membres, comme suit :

- Pierre Brossollet, Président-directeur général,
- Xavier Caitucoli, administrateur,
- Karine Mère, représentante d'ADEME Investissement, administrateur,
- Tiphaine Auzière, administratrice indépendante,
- Colette Lewiner, représentante de Cowin, administrateur indépendant,
- Françoise Malrieu, administratrice indépendante,
- Karine Charbonnier, administratrice indépendante,
- Frédéric Houssay, représentant d'Arosco, administrateur.

M. Pierre Brossollet sera nommé Président-Directeur général lors de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises. Monsieur Sébastien Renaud, dirigeant non-mandataire social d'Arverne Group, sera nommé directeur général délégué lors de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises.

Il a également été convenu entre Renault Group et Transition qu'à la suite du Rapprochement d'Entreprises, Renault serait désigné comme membre du Conseil d'administration de l'Entité Fusionnée, représenté par un représentant permanent, ou aura le droit de désigner un membre du Conseil d'administration, en cas de confirmation de sa participation au PIPE.

Contrôleurs légaux des comptes – Deloitte & Associés (6 place de la Pyramide, Paris La Défense Cedex, 92908 Paris, France, inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre, représentée par M. François Buzy) est le commissaire aux comptes titulaire de la Société. KPMG (Tour Eqho Cs 60055 2 avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex, inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre), représentée par M. Nicolas Castagnet, sera proposée d'être nommée co-commissaire aux comptes titulaire lors de l'assemblée générale mixte dont la tenue est prévue le 14 septembre 2023 (ou de toute assemblée générale mixte ultérieure convoquée pour voter sur le même ordre du jour) (l'« **Assemblée Générale Mixte** »).

B.2 – Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

Indicateurs clés de performance. La Société n'ayant eu aucune activité opérationnelle au cours de la période écoulée entre sa constitution et le 31 décembre 2022, un examen de la situation financière et du résultat de la Société n'a pas été jugé pertinent et n'est donc pas présenté. Les tableaux qui suivent concernent exclusivement Arverne Group et ses filiales, qui suit principalement le chiffre d'affaires, l'EBITDA courant, l'endettement financier net et le niveau de CAPEX comme indicateurs de performance.

Chiffre d'affaires et EBITDA Courant

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (20 mois)
Chiffre d'affaires	10 717	12 613	4 496
Résultat opérationnel courant	(2 667)	(2 411)	(3 515)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations et droits d'utilisation	1 968	1 635	1 472
EBITDA Courant	(699)	(776)	(2 044)

Endettement financier net

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (20 mois)
Emprunts financiers	(5 116)	(7 503)	(7 023)
Dette de loyer	(49)	(172)	(15)
Intérêts courus	(12)	(7)	(4)
Endettement financier brut	(5 177)	(7 682)	(7 042)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 165	2 787	1 072
Endettement financier net*	(2 012)	(4 895)	(5 970)

L'EBITDA Courant est calculé à partir du résultat opérationnel courant duquel sont retraitées les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations et droits d'utilisation. L'EBITDA courant exclut donc les autres produits et charges non courants.

L'endettement financier net correspond au total des emprunts et dettes financières, y compris dette de loyers, diminués du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

CAPEX

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (20 mois)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 170	1 115	324
Dépenses de développement capitalisées	3 978	558	21
Total CAPEX	5 148	1 672	346

Les investissements bruts correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et des dépenses de développements capitalisées.

Sélection d'informations historiques clés concernant Arverne Group. La Société n'ayant eu aucune activité opérationnelle au cours de la période écoulée entre sa constitution et le 31 décembre 2022, un examen de la situation financière et du résultat de la Société n'a pas été jugé pertinent et n'est donc pas présenté. Les tableaux qui suivent concernent exclusivement Arverne Group et ses filiales, et sont extraits des états financiers consolidés audités d'Arverne Group relatifs à son exercice social ouvert le 1er janvier 2021 et clos le 31 décembre 2021 et à son exercice social ouvert le 1er janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022, établis selon les normes IFRS.

Compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos au 31 décembre	
	2022	2021
Chiffre d'affaires	10 717	12 613
Résultat opérationnel courant	(2 667)	(2 411)
Résultat net total	(1 875)	(2 461)
Part du groupe	(1 646)	(2 382)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(228)	(79)

Bilan

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos au 31 décembre	
	2022	2021
ACTIF		
Actifs non-courants	11 180	9 068
Actifs courants	9 521	8 817
TOTAL ACTIF	20 701	17 884
PASSIF		
Capitaux Propres – part du groupe	(5 644)	3 140
TOTAL Capitaux Propres	(4 896)	3 273
Passifs non-courants	2 290	4 597
Passifs courants	23 307	10 014
TOTAL PASSIF	20 701	17 884

Tableau des flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos au 31 décembre	
	2022	2021
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	(1 061)	(273)
Trésorerie nette liées aux activités d'investissements	(4 187)	(1 632)
Trésorerie nette liées aux activités de financement	5 445	3 491

Informations financières pro forma. Les informations financières consolidées pro forma non auditées ci-dessous préparées par la Société consistent en (i) un compte de résultat consolidé pro forma non audité pour l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022 et (ii) un bilan consolidé pro forma non audité au 31 décembre 2022 (les « **Informations Financières Consolidées Pro Forma** »). Les Informations Financières Consolidées Pro Forma ont pour but d'illustrer les effets significatifs que le Rapprochement d'Entreprises, le PIPE ainsi que les opérations d'acquisition, de cession et de financement réalisées par Arverne Group

(ensemble avec le Rapprochement d'Entreprises et le PIPE, les « **Opérations** ») auraient eu sur la Société (i) sur l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022 si les Opérations avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2022 pour les besoins du compte de résultat consolidé pro forma non audité, et (ii) au 31 décembre 2022, si les Opérations avaient eu lieu le 31 décembre 2022 pour les besoins du bilan consolidé pro forma non audité. Les Informations Financières Consolidées Pro Forma ont été présentées à titre illustratif uniquement et ne sont pas nécessairement indicatives de la situation financière et des résultats qui auraient été atteints si les Opérations avaient eu lieu aux dates indiquées ci-dessus. En outre, les Informations Financières Consolidées Pro Forma peuvent ne pas être pertinentes pour prédire la situation financière et les résultats futurs du nouvel ensemble après le Rapprochement d'Entreprises et le PIPE.

Compte de résultat

En milliers d'euros	Exercice clos au 31 décembre 2022	
	Proforma	
Chiffre d'affaires	11 425	
Résultat opérationnel courant	(75 677)	
Résultat net total	(67 733)	
Part du groupe	(67 504)	
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(228)	

Bilan

En milliers d'euros	Exercice clos au 31 décembre 2022	
	Proforma	
ACTIF		
Actifs non-courants	59 032	
Actifs courants	191 144	
TOTAL ACTIF	250 177	
PASSIF		
Capitaux Propres – part du groupe	156 241	
TOTAL Capitaux Propres	174 480	
Passifs non-courants	43 655	
Passifs courants	32 041	
TOTAL PASSIF	250 177	

B.3 – Quels sont les risques clés qui sont spécifiques à la Société ?

Les risques présentés ci-dessous sont les principaux risques spécifiques à la Société à la suite de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises, c'est-à-dire après le transfert de l'activité d'Arverne Group et de la totalité de ses actifs et passifs, sur la base des risques dont la direction d'Arverne Group a connaissance au moment du présent Prospectus.

Risques
Risques liés au secteur d'activité du Groupe
Les activités du Groupe sont susceptibles de créer certaines nuisances et pollutions pour la population locale ou de générer des risques de sismicité ce qui pourrait générer une opposition des populations locales et des collectivités territoriales sur les projets du Groupe.
L'activité du Groupe pourrait conduire à une pollution des sols et sous-sols qui aurait un impact négatif significatif sur l'activité, l'image et la situation financière du Groupe.
La conception par le Groupe d'un puits de forage et/ou l'exploitation de sites de géothermie pourraient potentiellement générer des risques de désordres géomécaniques en profondeur et en surface, de natures et d'origine diverses.
Risques opérationnels liés à l'activité du Groupe
Tout risque d'erreur dans la prise puis l'analyse des données pourrait entraîner des retards dans l'exploration puis l'exploitation des ressources identifiées par le Groupe et avoir un effet défavorable significatif sur son développement commercial et sa situation financière.
Le Groupe pourrait se retrouver dépendant de l'un de ses fournisseurs et sous-traitants dont les défauts, réductions et interruptions d'approvisionnements pourraient impacter la capacité du Groupe à réaliser ses projets de forages dans les temps impartis et de manière compétitive.
Risques légaux et réglementaires
Toute remise en cause ou évolution défavorable des politiques publiques incitatives et réglementations régissant une branche d'activité du Groupe pourrait avoir une incidence sur le développement de ce pan d'activité et en conséquence un effet négatif significatif sur la situation financière du Groupe.
L'absence de maintien ou de renouvellement des permis, licences et autorisations nécessaires à l'exercice par le Groupe de ses activités ou à l'implantation de ses installations pourrait entraîner une perte de compétitivité de certaines activités du Groupe et l'inciter en conséquence à revoir sa stratégie globale.

C – Informations clés sur les Valeurs Mobilières

C.1 – Quelles sont les principales caractéristiques des Valeurs Mobilières ?

Nature et catégorie des valeurs mobilières admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. – Les valeurs mobilières qui font l'objet de l'admission aux négociations envisagée par le Prospectus émettre dans le cadre du PIPE sont des actions ordinaires, toutes de la même catégorie (ISIN : FR001400JWR8) (Mnémonique ARVEN). Elles seront immédiatement assimilées aux actions ordinaires existantes de la Société et celles émises par la Société en rémunération des apports réalisés par Arverne Group au profit de Transition dans le cadre de la Fusion. Elles porteront jouissance courante et bénéficieront, dès leur émission, de toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date.

Devise de l'émission des valeurs mobilières : Euro (€).

Nombre et valeur nominale des valeurs mobilières émises : La Société émettra dans le cadre du PIPE à la Date de Réalisation, un nombre maximum de 13 300 000 Actions Ordinaires Nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 € chacune et à un prix de souscription de 10,00 € (prime d'émission incluse).

À la date du présent Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 275 333,32 €, et il est divisé en 6 883 332 *Founders' Shares* intégralement libérées, réparties en 1 835 556 actions de préférence de catégorie A1 intégralement libérées (les « **Founders' Shares de Catégorie A1** »), 1 835 553 actions de préférence de catégorie A2 intégralement libérées (les « **Founders' Shares de Catégorie A2** »), 1 835 556 actions de préférence de catégorie A3 intégralement libérées (les « **Founders' Shares de Catégorie A3** ») et 1 376 667 actions de préférence de catégorie A4 intégralement libérées (les « **Founders' Shares de Catégorie A4** »), et 20 650 000 *Market Shares* intégralement libérées (chacune de ces actions ayant une valeur nominale de 0,01 €). Par ailleurs, à la date du présent Prospectus, les valeurs mobilières suivantes sont en circulation : 575 460 bons de souscription d'actions ordinaires de la Société rachetables (les « **Founders' Warrants** ») et 20 650 000 bons de souscription d'actions ordinaires de la Société rachetables (les « **Market Warrants** »).

Concomitamment à la réalisation du Rapprochement d'Entreprises et du PIPE, (i) chacune des 1 835 556 *Founders' Shares* de Catégorie A1 et (ii) chacune des *Market Shares* qui ne sont pas des *Market Shares* Rachetables seront automatiquement converties en une action ordinaire de la Société.

Concomitamment et immédiatement après la réalisation du PIPE, la Société procédera à la réalisation de la Fusion et en rémunération des apports réalisés par Arverne Group au profit de Transition, procédera à l'émission d'un nombre de 18 239 589 actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune résultant en une augmentation du capital de la Société d'une valeur nominale totale de 182 395,89 euros.

Immédiatement après le PIPE et le Rapprochement d'Entreprises, compte tenu de ce qui précède et en supposant le rachat et l'annulation de 15 246 672 *Market Shares* Rachetables, le capital social de la Société s'élèvera à 398 187,77 €, et sera divisé en (i) 34 771 001 actions ordinaires, (ii) 1 835 553 *Founders' Shares* de Catégorie A2, 1 835 556 *Founders' Shares* de Catégorie A3, 1 376 667 *Founders' Shares* de Catégorie A4 (chacune de ces actions ayant une valeur nominale de 0,01 €).

Droits attachés aux Actions Ordinaires Nouvelles

Actions Ordinaires Nouvelles. – Les Actions Ordinaires Nouvelles émises dans le cadre du PIPE seront de la même catégorie et bénéficieront des mêmes droits que celles issues de la conversion des *Market Shares* et des *Founders' Shares*, à l'issue de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises. Elles porteront jouissance courante et donneront à leurs détenteurs, à compter de leur livraison, à tous les droits conférés aux actions ordinaires. Les principaux droits attachés aux dites Actions Ordinaires Nouvelles seront les suivants :

- **Forme** : les Actions Ordinaires Nouvelles peuvent être détenues au nominatif ou au porteur, au choix du détenteur.
- **Droits aux dividendes** : les détenteurs d'Actions Ordinaires Nouvelles auront droit aux dividendes à compter de leur date d'émission et bénéficieront de toutes les distributions décidées par la Société après cette date.
- **Droit préférentiel de souscription de valeurs mobilières de même catégorie.**
- **Droits de vote** : chaque Action Ordinaire Nouvelle donne droit à une voix lors des assemblées des actionnaires, étant précisé que l'Assemblée Générale Mixte se prononcera sur une modification des statuts de la Société visant à conférer un droit de vote double à chaque Action Ordinaire Nouvelle ayant été détenue sous forme nominative pure ou administrée au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins à compter de la Date de Réalisation, conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-123 du Code de commerce.
- **Droit de participation au boni de liquidation.**

Restrictions imposées à la libre négociabilité : Les Actions Ordinaires Nouvelles ne seront soumises à aucune clause statutaire en limitant la libre négociabilité.

Politique de dividende : La Société n'a versé aucun dividende sur ses *Market Shares* à ce jour et ne versera aucun dividende avant la réalisation du Rapprochement d'Entreprises. A la date du présent Prospectus, aucune politique de dividendes (à court comme à moyen terme) n'a été envisagée.

C.2 – Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?

Les Actions Ordinaires Nouvelles issues du PIPE seront admises aux négociations sur le Compartiment Professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris à compter de la Date de Réalisation, devant intervenir le 19 septembre 2023 selon le calendrier indicatif.

C.4 – Quels sont les risques clés liés aux valeurs mobilières et au PIPE ?

Une liste des principaux risques liés au PIPE et à l'émission d'Actions Ordinaires Nouvelles en relation avec le PIPE figure ci-dessous :

Risques
Les actionnaires existants subiront une dilution significative de leur participation dans le capital social de la Société du fait de la réalisation du PIPE*
Des ventes d'actions de la Société pourraient avoir lieu sur le marché après la réalisation du PIPE et pourraient avoir un impact négatif sur le prix de marché des Actions Ordinaires Nouvelles de la Société
Le prix de marché des actions ordinaires de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des Actions Ordinaires Nouvelles émises dans le cadre du PIPE
La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement

D – Informations clés sur le PIPE

D.1 – À quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?

Conditions du PIPE – La Société émettra dans le cadre du PIPE (i) un nombre maximum de 9 292 528 Actions Ordinaires Nouvelles émises dans le cadre de deux augmentations de capital réalisées par voie de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et réservées au profit exclusif d'Investisseurs Identifiés nommément désignés (tel que ce terme est défini à l'Élément D.1 du présent résumé) (les « **Augmentations de Capital Initiales** »), et (ii) le cas échéant, un nombre maximum de 6 887 850 Actions Ordinaires Nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital réalisée par voie de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et réservée au profit exclusif d'Investisseurs Additionnels (tel que ce terme est défini à l'Élément D.1 du présent résumé) entrant dans la catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées définie par l'Assemblée Générale Mixte (l'« **Augmentation de Capital Additionnelle** »), étant précisé que le nombre maximum total d'Actions Ordinaires Nouvelles émises cumulativement dans les Augmentations de Capital Initiales et l'Augmentation de Capital Additionnelle ne pourra dépasser 13 300 000 Actions Ordinaires Nouvelles.

Période et procédure de souscription

Il est prévu que les Actions Ordinaires Nouvelles issues des Augmentations de Capital Initiales et, le cas échéant de l'Augmentation de Capital Additionnelle, soient émises à la Date de Réalisation, concomitamment, et immédiatement avant la réalisation du Rapprochement d'Entreprises, devant intervenir le 19 septembre 2023, selon le calendrier indicatif, sous réserve qu'il ait été satisfait ou renoncé aux conditions suspensives de la Fusion stipulées dans le traité de fusion conclu entre la Société et Arverne Group le 27 juillet 2023 (le « **Traité de Fusion** »).

La souscription des Actions Ordinaires Nouvelles issues des Augmentations de Capital Initiales et, le cas échéant de l'Augmentation de Capital Additionnelle, seront réservées au profit respectivement des Investisseurs Identifiés et des Investisseurs Additionnels (tels que définis à l'Élément D.1 du présent résumé).

Prix de souscription

Le prix de souscription des Actions Ordinaires Nouvelles est de 10,00 € par Action Ordinaire Nouvelle (soit 0,01 € de valeur nominale et 9,99 € de prime d'émission). Lors de la souscription, le prix de souscription de 10,00 € par Action Ordinaire Nouvelle, représentant la totalité du nominal et de la prime d'émission, devra être intégralement libéré par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la Société. Ainsi, la souscription aux Actions Ordinaires Nouvelles de Goldman Sachs Banks Europe SE (« **Goldman Sachs** »), sera libérée par voie de compensation avec la créance qu'il détient sur la Société, en sa qualité de coordinateur global et teneur de livre associé dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, correspondant à sa commission différée pour un montant de 3 671 500 euros (la « **Commission Différée** »).

Catégorie d'investisseurs potentiels

La souscription des Actions Ordinaires Nouvelles à émettre dans le cadre des Augmentations de Capital Initiales sera réalisée par voie de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et sera réservée au profit des bénéficiaires dénommés suivants (les « **Investisseurs Identifiés** »), conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce :

Investisseurs	Type d'investisseurs	Nombre de Actions Ordinaires Nouvelles à souscrire	Montant de la souscription (en €)
ADEME Investissement SAS	Nouvel Investisseur	3 000 000	30 000 000
Renault SAS ⁽¹⁾	Nouvel Investisseur	2 580 378	25 803 780
Crédit Mutuel Equity SCR	Nouvel Investisseur	1 500 000	15 000 000
Union Chimique	Nouvel Investisseur	1 000 000	10 000 000
Goldman Sachs	Nouvel Investisseur	367 150	3 671 500
Herrenknecht AG	Nouvel Investisseur	200 000	2 000 000
Groupe Idec Invest Innovation S.A.S	Nouvel Investisseur	100 000	1 000 000
SICAV Marignan	Nouvel Investisseur	100 000	1 000 000
SEB Alliance	Nouvel Investisseur	100 000	1 000 000
ESTIMO S.A.	Nouvel Investisseur	25 000	250 000
Société Civile de l'Ermitage Saint-Joseph	Nouvel Investisseur	20 000	200 000
Xavier Cañtucoli ⁽²⁾⁽⁴⁾	Actionnaire existant	100 000	1 000 000

Erik Maris ⁽³⁾⁽⁴⁾	Actionnaire existant	100 000	1 000 000
Eiffel Essentiel SLP ⁽⁴⁾	Actionnaire existant	100 000	1 000 000
TOTAL		9 292 528	92 925 280

- (1) La prise de participation de Renault Group s'inscrirait dans un partenariat stratégique entre Renault Group et la Société, avec la signature d'un contrat d'approvisionnement en lithium qualité batterie extrait à partir des activités géothermales menées par le Groupe Arverne et ses filiales (le « **Contrat Lithium** »). L'investissement de Renault Group dans le PIPE reste soumis à la signature (i) d'un contrat de souscription avec la Société et (ii) du Contrat Lithium susvisé.
- (2) Ou au par le biais de Crescendix (ou une entité contrôlée par Crescendix), société par actions simplifiée de droit français dont les actions sont détenues à 100% directement par M. Xavier Caitucoli.
- (3) Ou par le biais de Schuman Invest, société par actions simplifiée de droit français dont les actions sont détenues à 100% directement par M. Erik Maris.
- (4) L'investissement des Fondateurs dans le PIPE résulterait du produit de la cession des *Founder's Shares* de Catégorie A1, A2, A3 et A4 à Renault Group, et demeure ainsi soumis à l'investissement de Renault Group dans le PIPE, lui-même soumis à la signature (i) d'un contrat de souscription avec la Société et (ii) du Contrat Lithium.

Par ailleurs, la souscription des Actions Ordinaires Nouvelles à émettre dans le cadre de l'Augmentation de Capital Additionnelle sera réalisée par voie de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et sera réservée au profit exclusif des personnes suivantes (a) toute personne physique ou morale, en ce compris des sociétés, trusts ou fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel, ou ayant investi au moins 1 million d'euros au cours des 36 derniers mois, ou ayant pour stratégie d'investir, dans le secteur de l'énergie, des métaux critiques, des infrastructures et/ou de la mobilité électrique ; et/ou (b) des sociétés, institutions ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, exerçant une part significative de leurs activités dans le domaine de l'énergie, des métaux critiques, des infrastructures et/ou de la mobilité électrique ou de la recherche dans ces domaines ; et/ou (c) des prestataires de services d'investissements français ou étranger, ou tout établissement étranger ayant un statut équivalent, susceptibles de garantir la réalisation d'une émission destinée à être placée auprès des personnes visées au (a) et/ou (b) ci-dessus et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis, lesdites personnes (les « **Investisseurs Additionnels** »), entrant dans la catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées définie par l'Assemblée Générale Mixte conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce.

Calendrier indicatif (étapes clés)

Date	Étape
16 juin 2023	Signature de l'accord de rapprochement d'entreprises en langue anglaise intitulé « <i>Business Combination Agreement</i> »
16 juin 2023	Publication de l'Avis de Rapprochement d'Entreprises
24 juillet 2023	Communiqué de presse concernant le niveau de rachat des <i>Market Shares</i>
26 juillet 2023	Assemblée Spéciale
27 juillet 2023	Signature du Traité de Fusion
27 juillet 2023	Approbation par l'AMF du Prospectus de Fusion et du Prospectus relatif au PIPE
28 juillet 2023	Communiqué de presse sur (A) les principaux termes et conditions de la Fusion, (B) sur l'approbation du Prospectus de Fusion et l'approbation du Prospectus PIPE par l'AMF
28 juillet 2023	Dépôt du Traité de Fusion et des rapports des Commissaires à la Fusion
2 août 2023	Publication au BALO d'un avis de réunion pour l'Assemblée Générale Mixte
14 septembre 2023	Assemblée Générale Mixte
14 septembre 2023	Assemblée générale des associés d'Arverne Group
19 septembre 2023	Règlement et livraison des actions à émettre dans le cadre du PIPE – Réalisation du PIPE
« Date de Réalisation »	Règlement et livraison des actions à émettre dans le cadre de la Fusion – Réalisation de la Fusion Conversion des <i>Founders' Shares</i> de Catégorie 1 en actions ordinaires et des <i>Market Shares</i> dont le rachat n'a pas été demandé en actions ordinaires
19 octobre 2023	Date limite de réalisation du rachat des <i>Market Shares</i> Rachetables, de leur annulation et du paiement du prix de rachat aux titulaires de ces <i>Market Shares</i> Rachetables (les Actionnaires Retrayants)

Incidence théorique du PIPE sur la quote-part des capitaux propres	Quote-part des capitaux propres de la Société par action (en euros)	
	Sur une base non diluée	Sur une base diluée ⁽³⁾
Avant la réalisation du PIPE et de la Fusion	(0,05)	2,31
Après la réalisation des Augmentations Capital Initiales d'un montant de 92 925 280 euros ⁽¹⁾	2,49	3,94
Après la réalisation des Augmentations Capital Initiales d'un montant de 92 925 280 euros et la Fusion ⁽¹⁾⁽²⁾	2,66	3,93
Après la réalisation des Augmentations Capital Initiales et de l'Augmentation de Capital Additionnelle d'un montant total de 133 000 000 euros ⁽¹⁾	3,22	4,45
Après la réalisation des Augmentations Capital Initiales de l'Augmentation de Capital Additionnelle d'un montant total de 133 000 000 euros et la Fusion ⁽¹⁾⁽²⁾	3,33	4,40

(1) En tenant compte (i) du rachat de 15 246 672 *Market Shares* Rachetables. Il est rappelé qu'aucun détenteur de Forward Purchase Warrants n'ayant notifié l'exercice de ses Forward Purchase Warrants dans le délai requis, les Forward Purchase Warrants sont devenus caducs.

(2) En tenant compte immédiatement avant la Fusion (i) de l'apport en nature par des actionnaires minoritaires de Lithium de France de 418 352 actions ordinaires de Lithium de France en échange de 214 544 actions ordinaires d'Arverne Group et (ii) de l'émission de (a) 73 425 actions ordinaires d'Arverne Group lors de la conversion des 500 000 obligations convertibles émises par Arverne Group le 10 mars 2023 et souscrites indirectement par M. Xavier Caitucoli et de (b) 146 850 actions ordinaires d'Arverne Group lors de la conversion des 1 000 000 obligations convertibles émises par Arverne Group le 10 mars 2023 et souscrites par Eiffel Essentiel SLP.

(3) En supposant la conversion de la totalité des *Founders' Shares* de Catégorie A2, des *Founders' Shares* de Catégorie A3 et des *Founders' Shares* de Catégorie A4 (étant rappelé que les *Founders' Shares* de Catégorie A1 sont automatiquement converties en actions ordinaires à l'issue de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises), et en supposant l'exercice de la totalité des *Founders' Warrants* et des *Market Warrants*, dans chaque cas conformément aux modalités et conditions applicables à ces titres. Il est également tenu compte de l'émission d'un nombre maximal de 841 054 actions ordinaires de l'Entité Fusionnée auxquelles pourrait donner droit l'acquisition définitive des 120 353 actions attribuées gratuitement par la Société Absorbée le 27 juillet 2023.

Incidence théorique du PIPE sur un actionnaire détenant 1% du capital de la Société avant le PIPE et la Fusion	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Sur une base non diluée	Sur une base diluée ⁽³⁾
Avant la réalisation du PIPE et de la Fusion	1,00	0,80
Après la réalisation des Augmentations Capital Initiales d'un montant de 92 925 280 euros ⁽¹⁾	0,75	0,63
Après la réalisation des Augmentations Capital Initiales d'un montant de 92 925 280 euros et la Fusion ⁽¹⁾⁽²⁾	0,69	0,58
Après la réalisation des Augmentations Capital Initiales et une Augmentation de Capital Additionnelle d'un montant total de 133 000 000 euros ⁽¹⁾	0,67	0,57
Après la réalisation des Augmentations Capital Initiales de l'Augmentation de Capital Additionnelle d'un montant total de 133 000 000 euros et la Fusion ⁽¹⁾⁽²⁾	0,63	0,53

(1) En tenant compte (i) du rachat de 15 246 672 *Market Shares* Rachetables. Il est rappelé qu'aucun détenteur de Forward Purchase Warrants n'ayant notifié l'exercice de ses Forward Purchase Warrants dans le délai requis, les Forward Purchase Warrants sont devenus caducs.

(2) En tenant compte immédiatement avant la Fusion (i) de l'apport en nature par des actionnaires minoritaires de Lithium de France de 418 352 actions ordinaires de Lithium de France en échange de 214 544 actions ordinaires d'Arverne Group et (ii) de l'émission de (a) 73 425 actions ordinaires d'Arverne Group lors de la conversion des 500 000 obligations convertibles émises par Arverne Group le 10 mars 2023 et souscrites indirectement par M. Xavier Caitucoli et de (b) 146 850 actions ordinaires d'Arverne Group lors de la conversion des 1 000 000 obligations convertibles émises par Arverne Group le 10 mars 2023 et souscrites par Eiffel Essentiel SLP.

(3) En supposant la conversion de la totalité des *Founders' Shares* de Catégorie A2, des *Founders' Shares* de Catégorie A3 et des *Founders' Shares* de Catégorie A4 (étant rappelé que les *Founders' Shares* de Catégorie A1 sont automatiquement converties en actions ordinaires à l'issue de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises), et en supposant l'exercice de la totalité des *Founders' Warrants* et des *Market Warrants*, dans chaque cas conformément aux modalités et conditions applicables à ces titres. Il est également tenu compte de l'émission d'un nombre maximal de 841 054 actions ordinaires de l'Entité Fusionnée auxquelles pourrait donner droit l'acquisition définitive des 120 353 actions attribuées gratuitement par la Société Absorbée le 27 juillet 2023.

Market Warrants, dans chaque cas conformément aux modalités et conditions applicables à ces titres. Il est également tenu compte de l'émission d'un nombre maximal de 841 054 actions ordinaires de l'Entité Fusionnée auxquelles pourrait donner droit l'acquisition définitive des 120 353 actions attribuées gratuitement par la Société Absorbée le 27 juillet 2023.

Estimation des dépenses totales liées au PIPE – À titre indicatif, le produit brut du *PIPE* (qui correspond au produit du nombre d'Actions Ordinaires Nouvelles à émettre et du prix de souscription unitaire des Actions Ordinaires Nouvelles) serait d'environ 92 925 280,00 euros, intégralement libéré en numéraire pour partie par versement d'espèces et pour partie, à hauteur de 3 671 500,00 euros par compensation avec la créance certaine, liquide et exigible détenue par Goldman Sachs sur la Société, au titre de sa Commission Différée. Par conséquent, l'émission des Actions Ordinaires Nouvelles issues du *PIPE* générera un produit d'émission de 89 253 780,00 euros. A titre indicatif, l'estimation des dépenses totales liées au *PIPE* (incluant les commissions bancaires différées au titre de l'introduction en bourse de Transition) s'élèvent à 7,64 millions d'euros.

D.2 – Pourquoi le Prospectus est-il établi ?

Raisons du PIPE et utilisation et montant net estimé du produit – La réalisation du *PIPE* est une des conditions suspensives à la Fusion. Le Rapprochement d'Entreprises a pour but de créer un acteur majeur sur les marchés français et européen dans le domaine de la transition énergétique, spécialiste de la production de chaleur géothermique et l'extraction de lithium géothermal, totalement intégré le long de toute la chaîne de valeur du sous-sol et qui aura les moyens d'accélérer sa croissance en France et en Europe au service de la transition énergétique et de la prospérité des territoires. Lors de la Réalisation, la Société sera rebaptisée « Arverne Group », modifiera son objet social et deviendra une entreprise opérationnelle.

L'objectif du *PIPE* est de consolider la situation financière de la Société et de lui permettre de continuer à financer son développement une fois que la Fusion aura été réalisée.

Le Rapprochement d'Entreprises et la réalisation du *PIPE* permettront à l'Entité Fusionnée de disposer des ressources financières nécessaires afin de déployer dans les meilleures conditions son portefeuille de projets, et en particulier de développer les technologies les plus adaptées à l'extraction et au traitement du lithium. Combinés aux fonds levés par Lithium de France lors de son dernier tour de financement (série B) de 44 millions d'euros (dont une première tranche de 24 millions d'euros a été libérée en mars 2023 et dont le solde sera libéré postérieurement au Rapprochement d'Entreprise), les sommes apportées par Transition (correspondant à un minimum de 130 millions d'euros) permettront au Groupe de couvrir ses besoins en investissements en fonds propres jusqu'en 2025. Une demande excédentaire dans le *PIPE* permettrait à l'Entité Fusionnée d'accélérer la réalisation de ses investissements en cours et futurs et d'arbitrer entre différents modes de financement (subventions, dettes bancaires et/ou fonds propres).

Le montant net estimé du produit de l'émission *PIPE* s'élèverait à 85 285 280,00 €.

Prise ferme : Sans objet.

Engagements de conservation : Renault SAS consentirait un engagement de conservation de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Ordinaires Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles et de la bonne exécution du Contrat Lithium. Les autres Investisseurs Identifiés ne sont pas liés par un engagement de conservation au titre de ses Actions Ordinaires Nouvelles émises dans le cadre du *PIPE*. Il est toutefois rappelé que dans le cadre du Rapprochement d'Entreprises, la totalité des associés d'Arverne Group ont accepté d'être liés par un engagement de conservation portant sur (A) les actions ordinaires Transition (i) émises dans le cadre de la Fusion, et (ii) éventuellement souscrites dans le cadre du *PIPE* et (B) tous instruments dilutifs donnant accès à des actions ordinaires ou de préférence de Transition, pendant une période à compter de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprises qui varie en fonction de l'associé concerné, à savoir :

- 3 mois pour les associés de Lithium de France ayant accepté d'apporter leurs actions de cette filiale à Arverne Group préalablement au Rapprochement d'Entreprise (détenant ensemble 4% du capital social d'Arverne Group post-apport mais pré-Fusion),
- 12 mois pour les associés historiques d'Arverne Group (détenant ensemble 45% du capital social d'Arverne Group post-apport mais pré-Fusion), et
- 48 mois pour M. Pierre Brossollet, en ce qui concerne les titres qu'il détient directement ou indirectement via sa holding patrimoniale Arosco (soit 51% du capital social d'Arverne Group post-apport mais pré-Fusion).

Les fondateurs de Transition ont également accepté d'être liés pendant une période de 48 mois à compter de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprises par un engagement de conservation similaire à celui de M. Pierre Brossollet portant sur (A) les actions ordinaires Transition (i) émises ou converties dans le cadre de la Fusion, et (ii) éventuellement souscrites dans le cadre du *PIPE*, (B) les *Founders' Shares* de Catégorie A2, A3 et A4 et, (C) tous instruments dilutifs donnant accès à des actions ordinaires ou de préférence de Transition.

L'ensemble des engagements susvisés sont sous réserve des exceptions usuelles en la matière et, en ce qui concerne les fondateurs de Transition et M. Pierre Brossollet uniquement, de la possibilité, à compter du 1^{er} anniversaire du Rapprochement d'Entreprises, de céder jusqu'à 20% de leur participation dans Transition ou de nantir tout ou partie des titres détenus au bénéfice d'un établissement financier d'envergure internationale établi au sein de l'Union Européenne.

Enfin, Sycamore Asset Management, Guisando B.V., Financière Arbevel et Financière Saint-James qui avaient conclu avec la Société et avec Arverne Group, avant l'annonce du projet de Rapprochement d'Entreprises, des engagements de non-demande de rachat de leurs *Market Shares* à hauteur respectivement de 1 900 000 *Market Shares*, 1 000 000 *Market Shares*, 400 000 *Market Shares* et 200 000 *Market Shares*, sont liés par un engagement de conservation d'une durée de six mois à compter de la date de réalisation de la Fusion portant sur les quantums susvisés de leurs *Market Shares*, les *Market Warrants* attachés aux *Market Shares* et sur les actions ordinaires émises sur conversion de leurs *Market Shares* et/ou sur exercice de leurs *Market Warrants*.

Conflits d'intérêts potentiels – Du fait de la mise en place, en février 2023, au profit d'Arverne Group d'un financement de type « *bridge to equity* », sous la forme d'obligations convertibles en actions Arverne Group ou échangeables en actions Lithium de France, en deux tranches d'un montant total de trente millions euros (30 000 000 €), de la part de M. Xavier Caïtucoli (à travers une structure qu'il contrôle) et d'Eiffel Essentiel SLP, M. Xavier Caïtucoli et Eiffel Essentiel SLP, fondateurs de la Société, ainsi que M. Fabrice Dumonteil (Président d'Eiffel Investment Group, société de gestion du fonds Eiffel Essentiel SLP), administrateur de la Société, pourraient potentiellement avoir des intérêts qui diffèrent de ceux des autres actionnaires et administrateurs de la Société. L'existence de ce financement a pu créer un conflit d'intérêts quant au choix d'Arverne Group comme cible pour effectuer le Rapprochement d'Entreprises. C'est la raison pour laquelle un avis (« *fairness opinion* ») a été sollicité auprès de la banque Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG.

Les Augmentations de Capital Initiales sont réservées au profit des Investisseurs Identifiés, dont certains sont des actionnaires existants (directement ou indirectement) de la Société : Xavier Caïtucoli (qui détient, directement et indirectement, 10,1% du capital et 4,9% des droits de vote de la Société à la date du présent Prospectus), Erik Maris (qui détient, directement et indirectement, 8,3% du capital et 2,7% des droits de vote de la Société à la date du présent Prospectus) et Eiffel Essentiel SLP (qui détient, directement et indirectement, 12,0% du capital et 7,2% des droits de vote de la Société à la date du présent Prospectus). Conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce qui prévoit que les personnes nommément désignées bénéficiaires d'une augmentation de capital réservée ne peuvent prendre part au vote, ces actionnaires existants ne prendront pas part au vote des résolutions qui les concernent (chacun pour les deux résolutions concernées) relatives aux Augmentations de Capital Initiales soumises au vote de l'Assemblée Générale Mixte. En outre, (i) Xavier Caïtucoli, administrateur de la Société, (ii) Schuman Invest, représentée par M. Erik Maris, administrateur de la Société, et (iii) M. Fabrice Dumonteil (représentant Eiffel Essentiel SLP), administrateur de la Société, ne prendront pas part aux délibérations du Conseil d'administration de la Société relatives à l'utilisation des délégations de compétence accordées dans les résolutions de l'Assemblée Générale Mixte pour décider de la mise en œuvre des Augmentations de Capital Initiales pour la quote-part qui leur est réservée, et s'abstiendront de prendre part à toute discussion et décision en relation avec ce sujet précis; dans la mesure où ils seront chacun bénéficiaires de 100 000 Actions Ordinaires Nouvelles à émettre dans le cadre des Augmentations de Capital Initiales.